



STE PROGEFIM
23 rue Alessandro Volta
33700 MERIGNAC

Affaire suivie par : **Renaud MORIN**
SIAEA Saint Jean d'Ilac – Martignas
☎ 05 35 38 18 53 - siaea@mairie-stjeandillac.fr
Référence courrier : 2024-06-01-CC

Objet : Autorisation de raccordement du projet BASSIN AVENUE MERIGNAC – PROGEFIM, commune de Martignas sur Jalle

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet cité en objet, vous avez sollicité nos services pour une autorisation de raccordement de votre projet sur le réseau public d'assainissement collectif du SIAEA de Saint Jean d'Ilac et Martignas.

Selon les données en notre possession, le projet concerne :

- 9,8 hectares de terrains à bâtir commercialisés sur les 10 prochaines années
- Lotissement à vocation d'activités artisanales, productives et de services
- Entre 500 et 800 emplois au maximum
- Le rejet concerne uniquement des eaux sanitaires
- Absence d'eaux de process.
- Estimation de 400 équivalents Habitant maxi (plus vraisemblablement 250) ;

Bien que le plan de zonage d'assainissement du SIAEA stipule une zone d'assainissement non collectif, la présence d'un réseau public dans la zone, rend votre raccordement obligatoire à celui-ci sauf dans le cas où vous pourriez nous prouver une impossibilité technique de raccordement.

Conformément au Code de la Santé Publique, cette autorisation de raccordement vous sera communiquée ultérieurement par l'émission d'un arrêté syndical de raccordement qui fixera les obligations qui s'imposent à vous.

En complément, au vu des aménagements d'assainissement à réaliser par le SIAEA pour permettre votre raccordement, en sus de votre PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), conformément au Code de l'Urbanisme (art. L 332-6 et suivants), il vous sera demandé une contribution d'urbanisme d'un montant de 15 000 €HT. Je vous rappelle que tout investissement ou aménagement complémentaire pour permettre votre raccordement sera à votre charge (poste de relevage, ...).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A St Jean d'Ilac, le 17 juin 2024

Le Président

Edouard QUINTANO
Maire de Saint Jean d'Ilac